

**DPE 1 – Gestion collective**

Affaire suivie par :

Aurore GABRY

Tél : 03 81 65 48 56

Mél : ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire

25030 Besançon cedex

Besançon, le 10 novembre 2020

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Doubs

à

Mesdames et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques du Doubs

**Objet :** Congés de formation professionnelle – année scolaire 2021/2022

**Référence :** Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2021-2022, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé précité et parvenir en deux exemplaires, accompagnées d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

**Vendredi 22 janvier 2021, délai de rigueur**

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

**Le secrétaire général**

**SIGNÉ**

**Pierre GALAND**